



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 14
COMEDIE DE CLERMONT-FERRAND SCENE NATIONALE - AVENANT A LA
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS RECTIFIANT LE
VERSEMENT LIE AU MONTANT DE LA SUBVENTION 2021

Ne prennent pas part au vote : Isabelle LAVEST, Sondès EL HAFIDHI, Laetitia BEN SADOK, Rémi CHABRILLAT, Jérôme AUSLENDER et Alparslan COSKUN en tant que membres du Conseil d'Administration

Une convention pluriannuelle d'objectifs définissant les relations et engagements réciproques entre l'État, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la Ville de Clermont-Ferrand et l'association a été signée le 22 décembre 2017.

Un avenant à cette convention a été signé le 19 janvier 2021 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement par la Ville d'un montant de 2 237 266 € TTC pour l'année 2021. Or, ce montant correspond au montant TTC calculé à partir d'un taux de TVA de 2,14 % et non 2,10 % tel que le prévoit la réglementation en vigueur. Le juste montant TTC calculé à partir du taux de TVA réglementaire s'établit donc à 2 236 285,07 € et non 2 237 266 €.

Dès lors et constatant l'erreur matérielle de rédaction dans l'avenant en date du 19 janvier 2021 sur le montant de la subvention, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un second avenant, présenté en annexe, visant à régulariser le montant versé à l'association en 2021.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **08 JUIN 2021**

Le Maire,


Olivier BIANCHI



**AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
ET LA COMÉDIE DE CLERMONT-FERRAND – SCÈNE NATIONALE**

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 7 mai 2021,

Ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

L'association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale » (créée le 3 avril 1997 – n° de déclaration en Préfecture : 16862, et ayant son siège social rue Abbé de l'Épée 63000 Clermont-Ferrand), représentée par sa Présidente, Brigitte LEFEVRE,

Ci-après dénommée « L'association »,

d'autre part,

- Vu la convention pluriannuelle d'objectifs pluripartites 2017-2021 signée le 22 décembre 2017
- Vu l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signé le 19 janvier 2021

La convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2021 conjugue l'action de l'association aux priorités définies dans le schéma culturel de la Ville 2016-2026 : inscrire son projet dans une recherche de coopérations et de partenariats avec les différents acteurs culturels de la ville, renforcer son action dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, approfondir l'éducation artistique et culturelle auprès de la jeunesse ou encore faire de la future scène nationale un lieu de vie culturelle incontournable, ouvert sur la ville et accessible à tous les publics.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs a été signé le 19 janvier 2021 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement par la Ville d'un montant de 2 237 266 € TTC pour l'année 2021. Or, ce montant correspond au montant TTC calculé à partir d'un taux de TVA de 2,14 % et non 2,10 % tel que le prévoit la réglementation en vigueur. Le juste montant TTC calculé à partir du taux de TVA réglementaire s'établit à 2 236 285,07 € et non 2 237 266 €.

ARTICLE 2 : RÉGULARISATION FINANCIÈRE

Le présent avenant vient modifier l'article 2 - Contribution financière de la Ville comme suit :

« En contrepartie des objectifs de l'avenant en lien à la convention pluriannuelle d'objectifs et sous la condition expresse que toutes les clauses en soient remplies, la Ville s'engage à verser une subvention « complément de prix » à l'association « La Comédie de Clermont-Ferrand – Scène Nationale », dont le montant pour l'année 2021 s'élève à 2 236 285,07€ TTC soit 2 190 289 € HT. »

ARTICLE 3. DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux,
le **08 JUIN 2021**

La Ville de Clermont-Ferrand
Le Maire


Olivier BIANCHI



La Présidente de l'Association

Brigitte LEFEVRE